Session Plénière des 2 et 3 juillet 2020

Rapport N°20.02.08 Plan Bio 2020-2022

Intervention de Gilles GODEFROY

Monsieur le Président, Chers collègues,

Parlons donc du fameux plan BIO, il nous donne, une fois de plus l'impression que la Région court derrière une réalité qu'elle ne contrôle pas et qu'elle ne sait que sortir son arme favorite : les subventions !

Avant même que de parler de BIO, il faut revenir à une vérité incontournable : sur Terre il n'y aurait pas de vie sans eau et en extrapolant un tantinet on peut dire que sans eau en bon état biologique, il n'y aura pas de bio, c'est aussi simple que cela.

Or vous dites dans le rapport sur l'eau que vous voterez vendredi après-midi :

La directive cadre sur l'eau du 22 décembre 2000 vise la préservation de la ressource en eau avec un objectif de restaurer le bon état écologique de deux tiers des masses d'eau aux horizons 2021 ou 2027 en fonction de leur degré d'altération. Actuellement, 19% des masses d'eau sont en bon état écologique en région Centre-Val de Loire.

Je peux déjà vous dire que, vu que maintenant nous sommes à 19 %, cela m'étonnerait qu'en 2027 on soit à 66 % .

Donc la première chose à faire avant que de parler de bio, c'est de s'occuper de l'eau qui est le véritable sang de la Terre.

Ensuite de quel BIO parle-t-on ? Je n'ai lu nulle part des termes comme permaculture ou agriculture raisonnée, à peine mentionnez-vous des produits durables ou de qualité. C'est dommage car à force d'être intransigeant on se prive de solutions plus facilement atteignables et moins chères, donc d'une nourriture saine accessible à un plus grand nombre : il nous faut éviter la fracture alimentaire, la société française compte assez de fractures comme ça.

Mais revenons aux grands plans : l'Europe veut développer l'agriculture biologique sur 25 % des terres cultivées mais notre région n'arrive qu'à 3 %, en en espérant 15 % en 2030 ! On sent que ce qui s'est passé pour l'eau va se reproduire.

Pourtant le bio se retrouve partout dans la grande distribution qui a vu le coup venir. Mais là encore quel bio ?

Nous savons que l'Europe a de nombreuses exigences sur la concurrence. En effet il faut motiver un refus d'achat, or le fait que le produit souhaité ne soit pas à proximité et que l'on ne puisse faire jouer la taxe carbone forcent souvent des collectivités qui voudraient acheter bio se voient forcées de s'approvisionner, par exemple, en tomates bio espagnoles ou polonaises…

Nous avons déjà parlé de ce problème dans cette assemblée.

Alors, bien sûr, vous proposez de nombreuses aides pour les agriculteurs, pour ceux qui veulent migrer sur le bio, pour ceux qui veulent y rester ; des aides également pour la production de légumineuses, de légumes de plein champs, de développer les différentes filières et CAP et ceci est bien, mais ce n'est pas suffisant.

Vous dites, je vous cite : La Région **souhaite,** et le mot *souhaite* marque bien les limites de votre pouvoir d'action, donc la région souhaite que la part des produits bio, des produits de proximité, en circuits courts augmente. Les objectifs nationaux dans la restauration collective **doivent** être atteints (*là on est dans l'incantation*).

Juste après, vous dites que d'ici à 2022, vous prononcez le vœu pieu d'avoir au moins 50 % **de produits durables ou de labels de qualité** dans la restauration collective **–** On remarque donc que l'on n'est plus dans le bio pur mais bien dans les produits durables et les labels de qualité qui n'ont pas été définis avant. Donc bio pur ou pas bio pur ? Telle est la question que vous n'avez d'ailleurs pas posée.

On voit bien que vous faites la différence entre ce que vous voulez faire et ce que vous ne pouvez pas.

La solution, vous le savez, c'est de court-circuiter certaines directives européennes qui vous obligent à acheter là où ne voulez pas. Tant que cette question ne sera pas réglée, le bio abondant et proche ne restera qu'une utopie.